

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 27 février à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : Bilan des cessions et acquisitions d'immeubles par la commune au cours de l'année 2022.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. LAVAL a donné pouvoir à Mme DESNOUES, Mme BUREAU a donné pouvoir à M. VILLARET, Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

ABSENTS : M. ZING TSALA, M. PAOLI, Mme CAKIR, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MABOUSSOU.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation**

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé


Veronique DESNOUES



2023-360 Bilan des cessions et acquisitions d'immeubles par la commune au cours de l'année 2022.

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan ci-annexé des cessions et acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2022.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement, travaux et développement durable réunie le 17 janvier 2023 ayant pris connaissance de ce bilan,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 février 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan ci-annexé des cessions et acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2022,

DIT qu'il sera annexé au compte administratif de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé



Véronique DESNOUES



Bilan des cessions/acquisitions de la commune de Saint Jean de la Ruelle Année 2022

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES – Année 2022

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant	N° acte cession
<i>néant</i>								

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES – Année 2022

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant	N° acte cession
1 propriété bâtie Sur une emprise foncière de 601 m ²	50 rue des Fontaines	AY 1112	Multiple : AY n°159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 170, 194, 196, 197, 198, 171, 172, 173, 174, 176, 179, 188, 189, 190, 199, 200, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 222, 223, 224, 225, 226,, 686, 688, 694	COMMUNE	M. Mme Ali AGZENAY M. Mme Anass AGZENAY		195 000 €	22-04-27-01